

Charte de la formation continue et de perfectionnement du VSA

Le VSA en tant qu'établissement de formation

L'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA) s'engage pour des eaux propres et vivantes ainsi que de la protection et de l'utilisation durable des ressources en eau. Ses priorités portent sur les domaines suivants : assainissement urbain, épuration des eaux usées, canalisation, eaux usées industrielles et artisanales, gestion des infrastructures, protection des eaux souterraines, qualité des eaux, écologie aquatique et gestion intégrée de l'eau. Fondée en 1944, le VSA atteint ses objectifs grâce à des offres de formation professionnelle et à des informations fondées sur la protection des eaux, à la publication de directives et de recommandations ainsi qu'à son engagement politique.

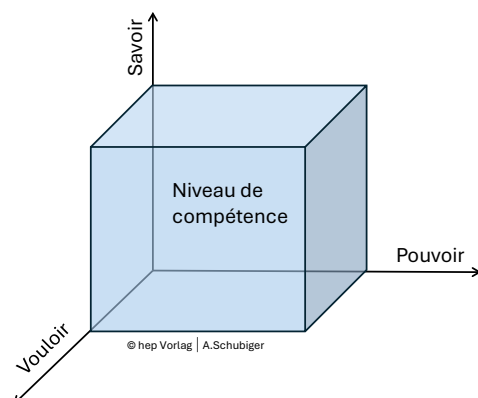
Le VSA étant une association professionnelle dotée d'objectifs de développement clairs dans le domaine de la protection des eaux, la formation et le perfectionnement font partie intégrante de l'organisation. L'offre de formation résulte des besoins des membres ou des exigences en matière de protection des eaux et sert notamment à améliorer la mise en œuvre.

Principe directeur des offres de formation

Le VSA propose des cours et des formations destinés aux professionnels de l'ensemble du domaine de la protection des eaux. Le niveau de formation de base des participant·e·s est hétérogène et va de la formation professionnelle initiale à la formation universitaire. La plupart des participant·e·s ont déjà une expérience dans le domaine enseigné et ont besoin d'approfondir leurs connaissances spécialisées. Elles et ils cherchent à consolider leurs compétences pour la pratique. Les offres de formation du VSA ont donc toujours pour objectif le développement (ou le perfectionnement) des **compétences opérationnelles**. De plus, de nombreuses tâches des spécialistes du VSA exigent une participation active à la conception ou même l'initiation de changements. C'est pourquoi les compétences en matière d'éducation au développement durable (EDD) font souvent partie intégrante de la formation.

Compétences opérationnelles

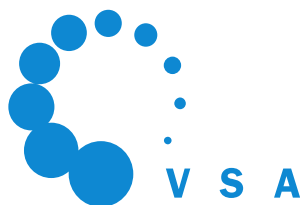
« Une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible » (Source : SBFJ).



Savoir : savoir empirique, savoir d'orientation, savoir factuel, savoir-faire ou savoir-appliquer, etc., pour résoudre des problèmes.

Pouvoir : aptitudes cognitives, sensori-motrices, sociales ou émotionnelles permettant de gérer avec succès des situations d'action.

Vouloir : besoins, motivations, convictions, attentes en matière d'auto-efficacité et autocritique, afin d'organiser efficacement l'apprentissage tout au long de la vie.



Ces trois facteurs doivent être favorisés pour qu'une personne acquière la capacité d'agir.

Éducation au développement durable (EDD)

L'EDD englobe un large éventail de compétences techniques et méthodologiques, de compétences sociales ainsi que de compétences personnelles¹. L'objectif final est d'apprendre non seulement à résoudre un problème pour soi-même, mais aussi à parvenir, en collaboration avec d'autres personnes ou instances, à un changement de la situation globale.

Exigences de qualité

Une bonne offre de formation VSA se caractérise par les éléments suivants :

- Les objectifs d'apprentissage axés sur les compétences opérationnelles sont **pertinents** (adaptés aux besoins des apprenant·e·s), formulés de manière **claire** et **vérifiables**, communiqués aux participant·e·s et évalués.
- Le module de formation et chaque leçon sont structurés selon des principes méthodologiques et didactiques, et la structure s'appuie sur le « cube des compétences » de Schubiger (comme illustré ci-dessus ou un modèle similaire).
- Les supports utilisés sont adaptés au groupe cible et à l'objectif pédagogique, et sont en phase avec leur temps.
- La vérification des objectifs d'apprentissage est axée sur les compétences.

Conditions-cadres

Intervenant·e·s

Les intervenant·e·s des formations VSA sont des professionnel·le·s issu·e·s du terrain, dont la plupart ne disposent pas de formation didactique. Ces personnes sont formées, accompagnées et conseillées par le VSA sur le plan didactique. Le VSA définit les concepts des formations, engage les intervenant·e·s, met à disposition des supports pédagogiques et est responsable de tous les aspects organisationnels. Les intervenant·e·s assurent la transmission des contenus qui leur sont attribués pour les cours.

Réseau

La mise en réseau des professionnel·le·s, des connaissances spécialisées et des expériences fait partie intégrante des formations VSA. Il convient donc de veiller à ce que les échanges se poursuivent au-delà de la durée du cours. Cela présente toute une série d'avantages. Pour les personnes impliquées, le réseau peut servir de ressource ; les questions techniques peuvent être abordées de manière informelle avec différent·e·s collègues. Des synergies peuvent également en découler pour des projets. Dans les cours qui font partie d'une formation sanctionnée par un ou plusieurs examens, un groupe d'apprentissage peut, outre l'apprentissage commun, servir de source de motivation. Cette motivation peut également avoir un effet à long terme sur l'engagement dans le secteur. Les mesures visant à établir le réseau et les incitations à l'entretenir font partie intégrante du concept de cours ou de formation.

¹ <https://www.education21.ch/fr/competences-edd>